

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique 17/10 -18/11/22 Projet éolien Saint Médard d'Aunis Engie Green

**De :** Michel Turbiaz <michel.turbiaz@orange.fr>

**Date :** 18/11/2022 13:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

Rochelais depuis 8 ans, je suis très attaché à ce que La Rochelle et sa région immédiate puissent continuer à être attractives.

Je suis très inquiet à cet égard car **le projet Engie Green de Saint Médard d'Aunis (ainsi que les autres avoisinants notamment ceux de la société Eolise) provoquera un rejet de s'installer dans notre belle agglomération rochelaise de la part de beaucoup de personnes et entreprises dynamiques.** En effet, l'agréable cadre de vie local qui faisait l'attrait de la région de La Rochelle ne sera plus du tout ce qu'il était avec la présence future de nombreux mâts éoliens. En outre, la Rochelle va gagner la réputation en France et en Europe d'être l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière de plan d'occupation des sols d'une agglomération moyenne.

**Il me semble donc qu' il ne serait donc pas cohérent pour le développement de La Rochelle d'autoriser un projet éolien en plein milieu de zones actuellement très prisées en termes de recherche de terrains à construire et d'habitations existantes par les gens souhaitant s'établir et/ou travailler dans l'agglomération rochelaise. Ce serait un green-washing de l'agglomération particulièrement mal venu et une aussi une absence de socio-responsabilité vis à vis des populations indispensables à l'essor d'une ville comme La Rochelle.**

Dans ce contexte, en examinant les documents de la Préfète de Nouvelle Aquitaine en date du 01/01/22 concernant l'implantation des éoliennes en Nouvelle Aquitaine et Charente Maritime, j'ai pu constaté que toutes les éoliennes sont regroupées uniquement dans certains endroits de la région et du département et qu'aussi des zones immenses sont restées vierges d'implantations éoliennes. **Il semble que cette non-implantation d'éoliennes soit due notamment à cause de considérations multiples diverses (militaires, environnementales, culturelles...) mais jamais de considérations humaines de proximité de grandes agglomérations. Ceci met en exergue que la réalisation d'un projet éolien à Saint-Médard d'Aunis, cela au coeur et au sein d'une agglomération, sera, a priori, une malheureuse première.**

**A cet égard, votre arrêté du 27/01/2022 relatif au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis fait cependant date et est porteur de nouvelles espérances de la part de la population de la grande agglomération de La Rochelle. Cet arrêté de refus d'implantation d'éoliennes prend notamment en compte les effets d'encerclement et de saturation pour sa population avoisinante. Dans ce contexte, je souhaite rappeler que le projet Engie Green de Saint Médard d'Aunis aura les mêmes impacts en terme de saturation et d'encerclement car tout proche (5-6 km) de Saint Sauveur d'Aunis, et pourrait donc être aussi refusé.** De plus, le projet Engie Green a la particularité d' être en plein milieu de tous les autres projets éoliens de la région et de par sa situation centrale, de démultiplier à lui seul l'effet général d'encerclement et de saturation.

**Un autre argument plaide en défaveur du projet Engie Green. Il est localisé à 500 m de la seule zone verte existante à disposition des habitants (appendice Sud du marais poitevin) entre La Rochelle et Surgères qui sont distantes d'environ 30 km. Par ailleurs, cette zone verte abrite aussi la station de pompage qui alimente en eau 30% des habitants de l'agglomération rochelaise.**

Par ailleurs, le fait que les décisions relatives aux projets éoliens de la région soient prises séparément projet par projet rend impossible pour les citoyens et les représentants politiques des citoyens d'avoir une

vision d'ensemble en la matière. Cela d'autant plus qu'un projet refusé au niveau de la Préfecture peut être autorisé par le Tribunal Administratif. **Tout apparait saussissonné et relever de la stratégie connue en technique de négociation sous l'appellation « stratégie salami ».** Ceci est bien dommage pour la perception que l'on peut avoir de telles décisions.

Enfin, il semble que plus en plus de citoyens pensent que les éoliennes ne tournent pas avec du vent (elles sont souvent arrêtées et ne tournent que 20% du temps seulement et pas au bon moment) mais surtout avec des subventions, et donc avec l'argent des contribuables (qui doivent parfois subir les nuisances des dites éoliennes, une double peine en quelque sorte). **D'ailleurs dans les rapports de 2013 et 2018, la Cour des Comptes a émis un sérieux bémol sur la rentabilité de tels projets.**

En espérant que cette contribution puisse être lue et utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération

Michel Turbiaz  
La Grève  
17290 - Virson